Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_14-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 34

Ayant donné procuration : 9

Absent : 0

Votants : 43

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Marie-Hélène REIGNIER pouvoir à Pascal CONNEN
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Cigdem AKTAS pouvoir à Aline LE BOËDEC
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD
Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Didier LE BUHAN

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_14-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 8 juillet 2026
Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ

Conseil municipal

Délibération

14 - Action cœur de ville - Site pilote quartier Gare - Groupement d'employeurs SCET GE - Mise à disposition d'un expert opérationnel - Prolongation d'une année supplémentaire - Convention - Avenant n° 1

Exposé des motifs

Par délibération n° 4 du 8 avril 2024, le Conseil municipal a validé, dans le cadre du programme Action cœur de ville, la convention de partenariat « Site pilote – quartier Gare » avec la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations.

La Ville, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Banque des Territoires se sont engagées dans la démarche de valorisation du quartier Gare de Saint-Brieuc en signant la **convention Sites pilotes cœur de Ville - Quartier Gare, en date du 12 avril 2024**, avec le double enjeu de reconquête des friches du quartier Gare, notamment l'îlot CAR, et d'amélioration des espaces publics.

A travers cette convention, la Banque des Territoires a proposé un accompagnement sur mesure, avec le financement :

- d'un appui technique (75 % ETP) destiné à renforcer les capacités de la maîtrise d'ouvrage dans la conduite des études et opérations ;
- d'une partie des études urbaines et techniques.

Par délibération n° 12 du 23 septembre 2024, le Conseil municipal a validé la mise en place de la mission d'appui et notamment :

- l'adhésion au groupement d'employeurs « SCET GE » pour permettre de bénéficier de la mise à disposition d'un expert opérationnel ;
- la désignation du représentant de la Ville pour l'Assemblée générale du groupement ;
- l'approbation des termes de convention de financement d'une mission d'appui technique d'une part et de mise à disposition d'un expert opérationnel d'autre part.

A compter du 1er octobre 2024, date de démarrage de la mission d'appui, la démarche sur le quartier Gare a été déployée, avec l'enjeu de mettre en œuvre un pilotage de projet rythmé et partenarial.

Une étude globale à l'échelle du quartier et rassemblant les thématiques urbaines, habitat, développement économique, etc. est en cours de réalisation.

Un appel d'offres pour la réalisation d'une **étude urbaine Quartier Gare - Îlot CAR** a été confié au groupement La Fabrique Urbaine–Terridev–Ingetec. Cette mission vise à définir un schéma directeur pour le quartier Gare.

Une 1ère phase de diagnostic-enjeux a permis de partager en comité de pilotage partenarial du 24 novembre 2025 les grandes orientations : reconquête de l'îlot CAR pour développer un habitat résidentiel de qualité, requalification de la rue de la Gare participant au lien Gare - centre-ville - Port, réactivation de la façade nord de la gare avec développement

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_14-DE

de l'activité commerciale, économique, médicale, reconquête de l'esplanade Jarry pour créer des espaces publics de qualité, réorganisation par touche du PEM pour une meilleure efficacité et répartition des flux véhicules, etc.

La phase 2 de l'étude, de définition du projet quartier Gare, de reconquête des friches (notamment l'îlot CAR) et d'amélioration des espaces publics est en cours de définition, un comité de pilotage en date du 10 février 2026 a permis de partager des premières intentions de projets et des scenarios différenciés.

L'étude se poursuivra jusqu'à l'automne 2026 pour aboutir à un projet partagé, chiffré et phasé.

Il s'agira alors de poursuivre, selon les secteurs de projets sur lesquels les interventions à court-moyen terme sont décidées (friches et / ou espaces publics) et selon les montages opérationnels retenus, les études pré-opérationnelles et démarches permettant l'engagement des projets.

Début mars 2026, la dynamique de libération de la friche CAR a été engagée avec une première phase de travaux de curage-désamiantage (350 K€ - mars / mai 2026). La Ville bénéficie à ce titre du concours du Fonds vert, avec une subvention de 350 000 € pour un chantier de démolition globale évalué à 800 K€ TTC. La poursuite de la déconstruction sera étudiée ces prochains mois en tenant compte du devenir du site.

Les objectifs assignés en début de mission n'ont pas encore tous été atteints, la mission a connu des évolutions qui nécessitent une poursuite de la mobilisation de la mission d'appui, l'avancement des études souligne un besoin d'extension de mission pour affiner la définition du projet. Dans ce cadre, la prolongation de l'appui technique a été sollicitée pour une année supplémentaire (1er octobre 2026 – 30 septembre 2027) auprès de la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations.

Cette sollicitation de prolongation du dispositif concrétise le souhait de la Municipalité de poursuivre la démarche de transformation du quartier Gare.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du Conseil municipal du 8 avril 2024 portant la convention de partenariat « Site Pilote-quartier Gare » avec la Banque des Territoires ;

Vu la délibération n° 12 du Conseil municipal du 23 septembre 2024 validant la mise à disposition d'une expert opérationnel ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement d'une mission d'appui technique à conclure avec la Banque des Territoires – Caisse des dépôts et consignations ;
- ses annexes :
  - avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un expert opérationnel à conclure avec le SCET GE ;
  - fiche financière.

INVITE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ci-annexés.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_14-DE

Présents : 34 Pouvoirs : 9 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE